



# BARÈME DES HONORAIRES

(En vigueur au 10-08-2023)

## Honoraires de transaction

TRANCHE DE PRIX DE VENTE (en Euros)	TAUX HONORAIRES TTC*
Jusqu'à 40.000 €	Forfait de 3000 €
De 40001 à 84999 €	8%
De 85.000 à 149.999€	6%
De 150.000 à 449.999 €	5%
De 450.000 à 599.999 €	4%
A partir de 600.000 €	3%

*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf si le mandat prévoit une clause différente.*

*Taux de TVA en Vigueur : 20%*

*Le montant des honoraires obtenus pour chaque tranche seront arrondis à la dizaine d'Euros supérieure.*

## Gestion locative annuelle

**8% TTC sur les encaissements (loyers et charges)**

**Assurance loyers impayés : 2,80 % sur loyers et charges**

## Honoraires de location

**En cas de location ou de relocation :**

- A la charge du locataire :

Au titre de la visite des lieux, de la constitution du bail de location : 8€ TTC / m<sup>2</sup> ou, en zones tendues, 10€ TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable,

Au titre de l'établissement de l'état des lieux : 3€ TTC / m<sup>2</sup> de la surface habitable.

**Soit au total 11€ TTC / m<sup>2</sup> ou, en zones tendues, 13€ TTC / m<sup>2</sup> de la surface habitable, dans la limite du montant d'un mois de loyer charges comprises.**

- A la charge du Bailleur :

Honoraires d'entremise et de négociation : 0€

Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail : 8€ TTC / m<sup>2</sup> ou, en zones tendues, 10€ TTC / m<sup>2</sup> de la surface habitable,

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC / m<sup>2</sup> de la surface habitable.

**Soit au total 11€ TTC / m<sup>2</sup> ou, en zones tendues, 13€ TTC / m<sup>2</sup> de la surface habitable, dans la limite du montant d'un mois de loyer charges comprises.**